

# La maîtrise du risque foudre

**Anticipez les conséquences destructrices de la foudre. Si ce phénomène naturel est inévitable, nous savons, en revanche, limiter ses effets dévastateurs.**

## Assistance à la maîtrise du risque foudre

Quelles que soient les saisons et les régions, les orages sont parfois meurtriers et destructeurs. Une agression par la foudre peut être à l'origine d'événements susceptibles de porter gravement atteinte, directement ou indirectement, à la sécurité des personnes, à la sûreté des installations, des biens et à la qualité de l'environnement.

L'intégrité des sites industriels, des immeubles de bureaux ou d'habitation et des monuments passe par la maîtrise du risque foudre.

Que votre démarche sécuritaire vous soit imposée réglementairement ou qu'elle soit volontaire, l'INERIS est à même de vous apporter une solution.

Fort de ses compétences et d'une expérience acquise depuis plus de 10 ans, l'INERIS, reconnu sur les plans national et international dans la maîtrise des effets des coups de foudre, est votre partenaire sécuritaire.

## L'INERIS au service de votre sécurité

■ Y a-t-il réellement des solutions adaptées, efficaces et économiquement acceptables ?

**Autant de questions auxquelles l'INERIS propose des solutions adaptées aux spécificités de chaque site.**

■ Quels sont les différents effets de la foudre ?

■ Quels risques prenons-nous en négligeant ou ignorant ces effets ?

Que ce soit pour :

- une étude préliminaire,
- une analyse des risques,
- une étude des dangers,
- la préconisation de mise en conformité,
- une formation technique sur la problématique " foudre ",

l'INERIS peut vous aider à définir vos besoins de prévention et de protection.



Photo : Alex Hermant

## La réglementation Des dates clefs

■ 1993

L'arrêté du 28 janvier applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) impose la mise en place de protections contre les effets de la foudre lorsque la sûreté du site, la sécurité des hommes ou la préservation de l'environnement sont en jeu.

■ 1997

Les arrêtés du 16 et du 23 juillet rendent obligatoires les dispositions prévues dans l'arrêté du 28 janvier 1993 aux installations de réfrigération employant l'ammoniac comme fluide frigorigène et à celles de stockage de chlore gazeux liquéfié.

■ 2000

La modification, en date du 15 juin, de l'arrêté " silos ", applicable aux installations de stockage de céréales, de produits alimentaires ou tous autres produits organiques dégageant des poussières inflammables, impose la mise en place d'un système de protection contre les effets des courants vagabonds et de la foudre.

# La maîtrise du risque foudre

Du développement de la connaissance à la diffusion de l'information

## Développement

L'INERIS, acteur reconnu pour l'avancée de ses travaux contre les effets des coups de foudre, travaille depuis plus de 10 ans à l'élaboration des normes et règlements européens du comité "foudre" UTE/CEF 81.

À la demande du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, l'INERIS participe à la fois au développement des méthodes et à la qualification des outils de protection.

## Complémentarité

L'étendue des compétences de l'INERIS dans la maîtrise des risques industriels, notamment dans les domaines :

- de la certification des matériels utilisables dans les atmosphères explosibles (ATEX),
- des effets électromagnétiques,
- de la maîtrise du risque foudre,

lui permet de réaliser des audits complets du risque foudre.

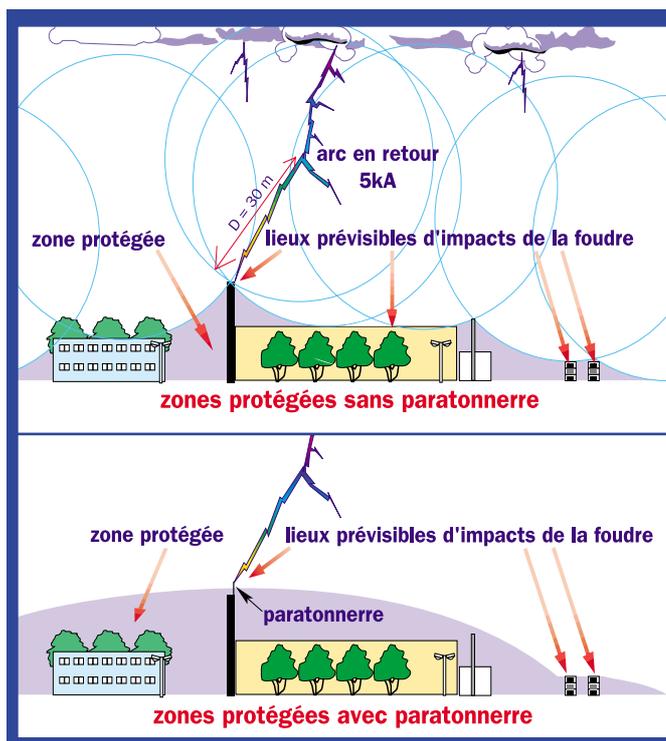
## Formation

La protection des installations industrielles contre les effets de la foudre

Elle est destinée aux responsables de la sécurité, des services d'ingénierie ou des travaux neufs et de la maintenance des installations.

L'INERIS dispense une formation ayant pour objectif de :

- connaître les différents moyens de prévention et de protection contre les effets directs et indirects de la foudre.
- identifier les exigences de la normalisation et de la réglementation (en particulier pour les ICPE).
- déterminer les protections à mettre en œuvre sur des installations industrielles particulières et les règles d'application.



Ils se sont sécurisés face aux effets de la foudre

De nombreuses entreprises nous ont fait confiance dans le cadre d'une étude préalable de protection contre la foudre :

BOUYGUES TELECOM

HOUILLÈRES DES BASSINS DE LORRAINE

PROLABO

RHODIA CHIMIE

SAGEM

SOGESTROL

TOTAL SOLVANTS

...

contacts

**André Mallet**

tél. : +33 (0)3 44 55 65 43

e-mail : andre.mallet@ineris.fr

**Pierre Gruet**

tél. : +33 (0)3 44 55 64 77

e-mail : pierre.gruet@ineris.fr

Fax : 03 44 55 67 04